

MC/INF/280

**Original: anglais
18 octobre 2005**

QUATRE-VINGT-DIXIÈME SESSION

RÉTROSPECTIVE DE L'ANNÉE ÉCOULÉE

RÉTROSPECTIVE DE L'ANNÉE ÉCOULÉE

1. Le présent document définit le contexte dans lequel s'inscrit la séance que le Conseil de l'OIM consacre à une *Rétrospective de l'année écoulée* dans le cadre du Dialogue international sur la migration. Puisqu'il n'est pas possible d'aborder ici dans le détail l'ensemble des faits marquants survenus pendant l'année considérée, le document portera essentiellement sur les principaux événements intervenus aux niveaux mondial, régional et national et sur des questions thématiques présentant un intérêt particulier au regard du thème du Dialogue international sur la migration – *Recherche d'une cohérence politique en matière migratoire*.

I. FAITS INTERVENUS AU NIVEAU MONDIAL

2. Ces douze derniers mois, la question migratoire a reçu une attention sans précédent au niveau international. En décembre 2004, les États ont approuvé la version définitive de l'**Agenda international pour la gestion des migrations** (AIGM), un système de référence non contraignant qui définit un cadre de politique générale applicable à la gestion des migrations. L'AIGM a été adopté à l'issue d'un vaste processus consultatif, grâce notamment au soutien et aux conseils fournis par des organisations régionales et internationales, des ONG et des experts indépendants. Les décideurs nationaux et les spécialistes des migrations pourront désormais se servir de l'AIGM pour renforcer les capacités de gestion des migrations et faciliter la coopération inter-États en la matière. Dans le cadre de ces efforts, une étude sur la coopération inter-États dans le domaine migratoire a été réalisée; elle a donné lieu à la publication de quatre rapports régionaux et d'une analyse mondiale qui soulignent en particulier l'importance grandissante des processus consultatifs régionaux. L'étude soulève en conséquence une question fondamentale: dans quelle mesure les processus consultatifs régionaux peuvent-ils constituer le fondement d'une coopération inter-États de plus grande ampleur au niveau mondial?¹

3. En 2005, diverses activités de renforcement des capacités ont été entreprises au titre de l'AIGM aux niveaux régional et national. Ainsi, un atelier de renforcement des capacités s'appuyant sur l'AIGM et sur les **Éléments essentiels pour la gestion des migrations** (EEGM), – nouveau guide récemment élaboré par l'OIM à l'intention des responsables de la formulation des politiques migratoires et des spécialistes des migrations – a été organisé dans le cadre du Dialogue sur la migration en Afrique australe (MIDSA). Un atelier analogue devrait être organisé à la mi-novembre pour les pays membres de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Au niveau national, des pays aussi divers que le Nigéria, l'Iran, le Bangladesh, l'Albanie et l'Iraq ont entrepris, en coordination avec l'OIM, d'organiser des ateliers nationaux de renforcement des capacités et de réaliser des évaluations de leurs politiques migratoires à l'aide de l'AIGM et des EEGM.

¹ L'AIGM est disponible sur le site web de l'OIM à l'adresse suivante:
http://www.iom.int/DOCUMENTS/OFFICIALTXT/EN/IAMM_F.pdf
et sur le site web de l'Office fédéral des migrations:
http://www.bfm.admin.ch/fileadmin/user_upload/Themen_deutsch/Internationales/The_Berne_Initiative/IAMM_E.pdf. Voir également *Interstate Cooperation and Migration: Berne Initiative Studies*, OIM, Genève, 2005.

4. Les EEGM et l'AIGM servent à faciliter l'élaboration de politiques migratoires cohérentes. Lors d'un atelier sur le **renforcement des capacités de gestion des migrations** tenu à Genève en septembre 2005 ces ouvrages ont été présentés aux membres de l'OIM, qui pourront les utiliser pour appuyer leurs efforts, nationaux ou régionaux, visant à améliorer les capacités de gestion des migrations.

5. La **Commission mondiale sur les migrations internationales (CMMI)**², organe indépendant créé à la demande du Secrétaire général des Nations Unies, a présenté le 5 octobre un rapport intitulé **Les migrations dans un monde interconnecté: de nouvelles perspectives d'action**, qui marque l'aboutissement de 18 mois de recherche et de consultations sur la migration internationale. Le rapport, qui définit un cadre, complet et de portée mondiale, visant à répondre au problème de la migration internationale, souligne l'importance de la cohérence des politiques migratoires à tous les niveaux: au sein d'un gouvernement, entre les États, dans les organisations internationales, avec la participation des acteurs concernés; et aussi cohérence entre la migration et les grands domaines d'action connexes tels le développement, le commerce, l'aide au développement et les droits de l'homme. Le rapport met également l'accent sur l'importance du renforcement des capacités nationales dans le domaine des migrations internationales et sur le rôle prépondérant que joue l'OIM dans la gestion des migrations, notamment en ce qui concerne leurs dimensions économiques et sociales. Une des principales recommandations de la CMMI porte sur la création d'un dispositif destiné à améliorer l'échange d'informations et la coordination entre les institutions internationales concernées par les questions migratoires – en d'autres termes, un dispositif mondial interinstitutions pour les migrations.

6. Des discussions préliminaires ont eu lieu en 2005 en prévision du **Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement**, qui doit se tenir en septembre 2006 à l'occasion de l'Assemblée générale des Nations Unies.

II. FAITS INTERVENUS AU NIVEAU RÉGIONAL

7. Pour favoriser la cohérence et les effets positifs des politiques migratoires nationales et faire en sorte qu'elles bénéficient à tous les pays concernés, il faudra impérativement réaliser des initiatives de nature à encourager le dialogue et la coopération inter-États. Les processus consultatifs régionaux sur la migration (RCP), qui rassemblent des États dans le cadre d'un dialogue informel et leur permettent d'échanger des informations sur les migrations, jouent à ce titre un rôle prépondérant.

8. Il convient de noter, en particulier, qu'en avril 2005, **l'OIM et la CMMI ont réuni pour la toute première fois les représentants de neuf processus consultatifs régionaux de première importance** en vue d'examiner, entre autres, la contribution des RCP à la gestion des migrations aux niveaux national et international.³ Cette réunion a montré que les RCP influent sur la cohérence des politiques migratoires à l'échelle régionale et qu'ils stimulent les efforts tendant à améliorer la cohérence des politiques migratoires à l'échelon national. Qui plus est, les processus consultatifs régionaux sont à l'origine de la mise en place de réseaux viables de

² Pour de plus amples informations, voir le site web de la CMMI à l'adresse www.gcim.org

³ Le rapport final de la réunion est disponible sur le site web de l'OIM (http://www.iom.int/en/know/iom-gcim/iom_gcim_200504.shtml), et sur celui de la CMMI à l'adresse suivante: (http://www.gcim.org/news/?sec=gcimevents&lang=en_US&nav=&id=2005/04/15/03.)

communication entre les responsables des politiques migratoires. Enfin, par le biais d'ateliers, de formations et de projets opérationnels, les RPC aident à renforcer les capacités de gestion des migrations des États participants.

9. S'agissant de promouvoir l'emploi à l'étranger dans un contexte plus favorable caractérisé par un surcroît de coopération, **les consultations ministérielles sur l'emploi à l'étranger et la main-d'œuvre contractuelle pour les pays d'origine d'Asie** ont franchi une étape décisive cette année en associant aux consultations organisées en septembre à **Bali** (Indonésie), plusieurs des principaux pays de destination des travailleurs migrants. Il est clair désormais que les pays d'origine et de destination ont des préoccupations et des intérêts communs face à la mondialisation du marché du travail: il s'agit pour eux d'ériger et de **gérer efficacement un système équitable** œuvrant dans l'intérêt de toutes les parties concernées. Tous les pays participants se sont inquiétés des pratiques peu scrupuleuses de certaines agences de placement, et ils ont adopté plusieurs recommandations visant à améliorer les conditions de vie des travailleurs émigrés et à tirer le meilleur parti des dispositifs officiels de recrutement de main-d'œuvre étrangère. Il s'agit notamment **d'améliorer l'information et la formation**, d'œuvrer à l'instauration d'un **salaire minimum** pour les travailleurs étrangers, de s'attaquer aux problèmes que rencontrent les **employeurs** en matière de recrutement et de promouvoir le **renforcement des capacités**.

10. Un séminaire sur la migration et le développement a été organisé par l'Algérie et l'OIM à Alger en juin 2005, dans le cadre du **Dialogue 5+5 sur la migration en Méditerranée occidentale**. Cette activité a contribué à renforcer le processus 5+5 et elle a montré l'importance de telles rencontres, qui permettent notamment de discuter de questions d'intérêt commun de façon informelle.

11. La réunion de clôture du processus de suivi de la Conférence de Genève organisée en 1996 (**CIS Conférence**) s'est tenue le 10 octobre 2005 à Genève. Les participants sont convenus de nouvelles dispositions qui, prises ensemble, offriront un cadre souple, pragmatique et propre aux États en vue d'instaurer un dialogue structuré et une coopération cohérente dans des domaines très divers en rapport avec la migration, le droit d'asile et le déplacement de populations.

12. Dans la région Amérique latine et Caraïbes, la **Conférence régionale sur la migration** (processus de Puebla) a encore tenté de rapprocher les vues des pays d'origine, de transit et de destination, ainsi que celles des pays de l'hémisphère Nord et de l'hémisphère Sud. Les dialogues informels engagés cette année ont permis de dégager un climat de confiance mutuelle face à des problèmes communs tels que la traite des personnes, la migration illicite, le retour des migrants dans leur pays, la gestion des frontières et la protection des migrants. Cette année, les questions de la citoyenneté et de l'intégration des migrants ont fait l'objet d'une attention particulière. Dans les **Caraïbes**, l'OIM, en coopération avec le HCR, a entrepris de renforcer la formation régionale des agents des services de l'immigration et des ONG dans les domaines de la gestion des flux migratoires mixtes, de la lutte contre le trafic de personnes et autres formes de migration irrégulière, et du déplacement de personnes victimes de catastrophes naturelles ou de conflits. En Amérique du Sud, la **Conférence sud-américaine sur la migration** s'est concentrée sur la nécessité d'harmoniser les législations sur la migration et les dispositions consulaires, de protéger les droits des migrants, de lutter contre la traite des personnes et d'améliorer la gestion des envois de fonds, les relations avec les diasporas et les initiatives axées sur la migration et le développement.

13. Des progrès importants ont été réalisés durant l'année écoulée en matière d'**intégration régionale**. En décembre 2004, les présidents de 12 pays **sud-américains** ont signé la **Déclaration de Cuzco**, qui prévoit de former une Communauté sud-américaine, inspirée de l'Union européenne, dotée d'une monnaie et d'un parlement communs, et dont les ressortissants seront tous porteurs du même passeport. Les **États d'Amérique centrale** (El Salvador, Guatemala, Nicaragua et Honduras) ont également fait de grands progrès en matière d'intégration en adoptant des décisions communes sur des questions migratoires fondamentales comme l'établissement des passeports, la délivrance des visas et l'harmonisation des systèmes d'information sur les migrations. L'OIM coopère avec ces pays et appuie leurs efforts d'intégration. L'**Union européenne** poursuit son action en faveur de l'élaboration d'une politique commune de droit d'asile et d'immigration; au cours de la période considérée, elle a déployé des efforts considérables en vue de la mise en œuvre du Programme de La Haye, adopté à la fin de 2004. On citera en particulier la création de l'agence européenne Frontex, chargée de la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures de l'UE, dont les activités ont démarré en mai 2005; ainsi que la publication par la Commission européenne d'un livre vert sur les migrations économiques et de plusieurs communications relatives aux liens entre migration et développement, et à l'intégration. Toutes ces activités témoignent de l'intérêt croissant de l'UE pour les questions migratoires – qui sont désormais abordées de manière plus globale et plus cohérente – et pour des domaines d'intervention nouveaux ou en rapport avec les migrations. **En Afrique**, les communautés économiques régionales comme la Communauté économique des États sahélo-sahariens (CENSAD), la Communauté de l'Afrique de l'Est, la CEDEAO et, plus récemment, la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) accordent une attention grandissante au phénomène migratoire et s'emploient à adopter et à harmoniser les stratégies régionales de gestion des migrations.

III. FAITS INTERVENUS AUX NIVEAUX BILATÉRAL ET NATIONAL

14. De manière générale, l'année 2005 a été marquée, aux niveaux bilatéral et national, par l'adoption d'**approches plus stratégiques de la migration**. L'OIM a constaté chez les États concernés une volonté grandissante de gérer les migrations de manière plus complète et de fonder leurs politiques migratoires sur des analyses objectives du phénomène migratoire. La Corée du Sud, l'Albanie, le Panama, les Bahamas et beaucoup d'autres pays savent désormais qu'il faut mettre en œuvre des politiques migratoires d'ensemble qui tiennent compte tant des entrées que des sorties de personnes; ces pays ont engagé à cette fin des réformes fondamentales de leurs politiques migratoires. L'analyse stratégique de la politique migratoire irlandaise réalisée sur six mois par l'OIM pour le compte du Conseil économique et social irlandais constitue à cet égard un modèle fort utile pour d'autres États.

15. Dans le même ordre d'idée, le programme **CARDS** de la Commission européenne, qui, dans le cadre de négociations, en cours ou à venir, sur l'adhésion de ces pays à l'UE, vise à mettre en place, dans les États de l'ouest des Balkans, des cadres législatifs, réglementaires et institutionnels compatibles avec ceux de l'UE dans les domaines du droit d'asile, de la migration et de la délivrance des visas, touche à son terme. Les composantes droit d'asile, migration et visas du programme ont été confiées respectivement au HCR, à l'OIM et au Centre international pour la formulation de politiques en matière de migration (ICMPD), qui se sont donné pour objectif commun d'aider la Bosnie-Herzégovine, la Croatie, la Serbie-et-Monténégro, l'ex-République Yougoslave de Macédoine et l'Albanie à aligner leurs législations nationales et leurs pratiques administratives sur les normes européennes. Les stratégies nationales et les plans

de mise en œuvre adoptés en ce sens jetteront les bases de futures politiques communes de gestion des migrations dans les domaines suivants: immigration, séjour des étrangers, retour et réadmission des migrants, migration irrégulière, données ou statistiques migratoires et applications des technologies de l'information.

16. Une enquête élaborée par l'OIM, en collaboration avec le HCR et l'OIT a été réalisée à la frontière entre l'Afghanistan et le Pakistan, en vue de dresser une carte des mouvements de population entre ces deux pays. Elle a montré une augmentation des mouvements de population transfrontaliers et leur impact positif sur la région et elle a permis, pour la première fois, de constater d'une façon générale l'importance de ces mouvements, mais aussi le fait que les personnes qui traversent la frontière entre les deux pays ne sont pas toutes des réfugiés.

IV. QUESTIONS THÉMATIQUES

17. Il ressort du rapport sur **l'État de la migration dans le monde en 2005**, première étude exhaustive des coûts et des retombées positives de la migration internationale, que celles-ci peuvent l'emporter sur les coûts pour autant qu'il y ait une gestion correcte. Les envois de fonds sont un indicateur majeur des retombées de la migration compte tenu de leur immense potentiel en matière de développement et de réduction de la pauvreté. Le rapport met en évidence la nécessaire coopération entre États, qui leur permet de retenir des politiques migratoires adaptées propres à renforcer et à soutenir durablement les effets bénéfiques des migrations et à en réduire le coût.

18. **La migration de main-d'œuvre**, et en particulier la migration temporaire et circulaire de main-d'œuvre, est toujours au centre de l'attention. Outre les consultations ministérielles citées au paragraphe 9, l'OMC, dans le cadre du cycle de négociations commerciales multilatérales de Doha, porte une attention grandissante à la question des mouvements transfrontaliers temporaires de personnes en tant que fournisseurs de services relevant des dispositions du Mode 4 de l'Accord général sur le commerce des services (AGCS), et ce même si les engagements que les États se déclarent disposés à prendre au titre du Mode 4 demeurent bien plus limités que dans d'autres domaines. Par ailleurs, l'OIM et la Banque mondiale se penchent sur les enseignements issus des approches bilatérales de la gestion de la migration de main-d'œuvre susceptibles de présenter un intérêt pour le Mode 4, et de l'intégrer ou de le compléter. Les résultats de ces recherches seront examinés lors de réunions informelles d'experts représentant les États et les organisations concernés. De plus, l'élaboration d'un cadre multilatéral non contraignant sur la migration de travail est en cours à l'OIT; il fait suite à une demande formulée l'année dernière par la Conférence internationale du Travail qui a prié l'Organisation de concevoir un plan d'action pour les travailleurs migrants.

19. Dans le même esprit, on constate également en 2005 un intérêt grandissant du **secteur privé** pour les questions migratoires et la gestion des migrations. En conséquence, le Directeur général a créé un comité consultatif d'entreprises avec lequel il peut recenser des problèmes de portée mondiale en rapport avec la migration et l'activité économique, échanger des idées et des analyses à leur sujet, et élaborer des solutions pratiques. À mesure que se mondialise le marché de la main-d'œuvre, les entreprises souhaitent recruter à l'échelle mondiale et pouvoir transférer du personnel d'un pays à l'autre le plus rapidement possible.

20. Pendant l'année considérée, la question **des liens entre migration et développement** a suscité un regain d'intérêt, comme en témoigne, entre autres, la publication par la Commission européenne d'une communication sur la migration et le développement, qui préconise une approche pluridimensionnelle de la question. L'OIM a organisé, en février 2005, un atelier intersessions consacré à la migration et au développement. Les débats ont porté pour l'essentiel sur la cohérence des politiques, la migration dans le contexte des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et l'établissement de partenariats avec les diasporas et les autres acteurs concernés. Durant l'année écoulée, le FNUAP a, lui aussi, organisé une série de réunions sur la migration et les OMD.

21. Les **Perspectives économiques mondiales 2006 de la Banque mondiale** ont pour thème **les envois de fonds internationaux et la migration**; ce document examine plus particulièrement **l'impact des envois de fonds sur la réduction de la pauvreté et les stratégies de développement**. Il convient de saluer la sortie de cette publication, qui tend, à nouveau, à mettre en évidence la corrélation entre migration et développement, et revient notamment sur l'importance que revêt la migration s'agissant de planifier le développement. Le **renforcement de l'impact des envois de fonds, et des services connexes, sur le processus de développement** est un des grands objectifs visés dans ce domaine, et il fera l'objet d'une conférence ministérielle à Cotonou (Bénin), au début de 2006, qu'organisera l'OIM avec le gouvernement du Bénin et le Bureau du Haut Représentant des Nations Unies pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement.

22. La Conférence régionale sur la migration et le développement en Asie, organisée par l'OIM en mars à Lanzhou (Chine), a été l'occasion de débattre du **rôle de la migration interne dans le processus de développement**, et en particulier des interactions entre migration interne et développement. Des études de cas sur le Bangladesh, le Cambodge, la Chine, l'Inde, le Pakistan et le Viet Nam ont été examinées, et les participants ont souligné que les migrants internes contribuaient fortement au développement local et national, et notamment à la réduction de la pauvreté.

23. Les participants à l'atelier, organisé par l'OIM à Harare en octobre 2005, à l'intention des pays d'Afrique subsaharienne, en collaboration avec la Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique (ACBF), ont mis en avant combien il importe de **renforcer les capacités dans le domaine de la migration et du développement**. L'atelier, s'inspirant des EEGM, a mis l'accent sur les effets de la mobilité des compétences sur le développement, l'objectif étant de promouvoir une approche globale de la mise en valeur des ressources humaines. Un deuxième atelier est prévu à Dakar en février 2006.

24. La multiplication des attentats terroristes fait que la **sécurité** demeure au cœur du débat sur la migration internationale. **La migration irrégulière**, la traite de personnes et le trafic de migrants sont autant de menaces qui remettent en question la capacité des États à réguler l'entrée et le séjour des migrants sur leur territoire et soulèvent par conséquent des problèmes de sécurité. Pour les États, une des principales difficultés consiste à renforcer les dispositifs de sécurité sans pour autant entraver les mouvements légitimes et indispensables de personnes, ni imposer aux migrants ou aux demandeurs d'asile de lourdes contraintes susceptibles de porter atteinte à leurs droits et libertés individuels. **L'Autriche**, qui assurera la **présidence du Conseil de l'Union européenne lors du premier semestre de 2006**, a annoncé le lancement d'une initiative de première importance axée sur les relations et la coopération avec les nouveaux pays limitrophes

de l'UE; elle visera à promouvoir l'adoption de politiques et de pratiques cohérentes et concertées sur la migration et les questions liées à la sécurité.

25. Nombre de pays cherchent actuellement des solutions pour rendre leurs systèmes d'inspection des voyageurs plus efficaces et rationnels de sorte qu'ils favorisent les mouvements transfrontaliers licites. Alors que sont mis en place des systèmes tendant à faciliter la migration régulière et, en particulier, la migration de main-d'œuvre, il convient de se pencher sur la sécurisation des documents délivrés aux migrants. Le recours à la **biométrie** face aux grands problèmes que soulève la migration dans la Communauté des États indépendants (CEI) a été au centre des débats d'un atelier de deux jours organisé conjointement par l'OIM et le ministère de l'Intérieur du Bélarus à la demande du Conseil des ministres de l'Intérieur des pays membres de la CEI. L'atelier, tenu à Minsk, capitale du Bélarus, a porté pour l'essentiel sur l'utilisation de la biométrie dans quatre grands domaines: la délivrance des documents de voyage, l'établissement des cartes d'identité, la gestion des frontières et la protection des données confidentielles.

26. En 2005, l'attention portée au **droit international de la migration** a été manifeste aux niveaux national, régional et international. En septembre, l'OIM a organisé à San Remo (Italie) le premier **stage de formation au droit international de la migration**, en coopération avec l'Institut international du droit humanitaire. Les travaux ont porté sur le cadre juridique international applicable aux migrations et plus particulièrement sur les droits et responsabilités des États et des migrants. Plusieurs cours de formation régionaux et sous-régionaux ont également été consacrés à ces questions. Ils avaient pour objet de faciliter le dialogue entre les différents acteurs concernés par la gestion des migrations, de promouvoir une interaction entre les partenaires confrontés à des problèmes migratoires communs, et d'encourager la coopération entre les pays aux fins de l'élaboration de législations et de politiques migratoires cohérentes.

27. S'agissant des migrants les **droits de l'homme** demeurent au centre des préoccupations de nombre d'États et de migrants. Le Comité pour la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille poursuit ses activités de suivi de la mise en œuvre, dans les États parties, de la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille. Le Comité, le plus récent des organismes créés aux fins de l'application d'un instrument international, a tenu sa première session en mars 2004. En 2005, l'Algérie, le Chili, le Honduras, la Syrie, le Pérou et le Lesotho ont ratifié la convention, ce qui porte à 33 le nombre total de ratifications enregistrées à ce jour.

28. **La traite de personnes** est de plus en plus considérée comme une question relevant des droits de l'homme. Toutefois, il reste encore bien des zones d'ombre à lever pour comprendre pleinement les causes et les mécanismes de ce phénomène. S'il faut se féliciter de la ratification par 91 États du Protocole à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée relatif à la traite de personnes ainsi que des mesures concrètes prises par nombre d'autres pays pour contrer ce problème, les recherches réalisées récemment par l'OIM font état d'une diversification grandissante tant du profil des personnes qui tombent entre les mains des trafiquants que des formes d'exploitation dont elles sont victimes (travail forcé, mendicité et autres formes de délinquance).⁴ Cette situation ne fait qu'ajouter aux difficultés rencontrées pour identifier, protéger et aider les victimes et il est urgent que les États fassent preuve de plus de détermination dans leur lutte contre la traite des personnes.

⁴ Voir en particulier le rapport annuel sur les victimes de la traite en Europe du Sud-Est établi par le Pôle régional de centralisation de l'information, OIM 2005.

29. **L'influence de la religion sur le processus migratoire** suscite actuellement de vives préoccupations parmi les États et les migrants. Cette question renvoie à des considérations fondamentales comme l'intégration; le processus de dialogue et de communication entre les différentes religions, les communautés de migrants et les États; et les effets de la religion sur la perception qu'ont les migrants de leur propre identité. Ces questions seront inscrites à l'ordre du jour de la Conférence internationale sur la migration et la religion qu'organiserà l'OIM à Rabat, en décembre 2005, à la demande du gouvernement marocain.

30. S'agissant des **questions de migration et de santé**, les inquiétudes liées aux pandémies dans un monde interconnecté et fluide se sont concentrées sur les risques que présente la grippe aviaire. La nouvelle agence de l'Union européenne, le Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (ECDC), a pour mission de faciliter la coopération entre les administrations nationales chargées de lutter contre les maladies et d'élaborer les stratégies globales de surveillance de la santé publique applicables au sein de l'UE. L'OIM s'est engagée à travailler en étroite partenariat avec le Centre, notamment en matière de formation sanitaire, de surveillance de la santé, d'aide à la gestion des frontières et d'appui aux agents des services d'immigration. Par ailleurs, les problèmes relatifs aux ressources humaines du secteur sanitaire continuent de préoccuper les autorités sanitaires du monde entier, comme en témoigne la résolution WHA58.17, adoptée lors de l'Assemblée mondiale de la Santé de 2005, qui plaide en faveur d'un suivi continu des problèmes de nature à compromettre le fonctionnement viable des systèmes de santé dans les pays en développement confrontés à l'émigration de leurs agents de santé. L'OIM, l'OMS et l'OIT s'emploient collectivement à trouver des solutions à ces problèmes.

Conclusion

31. La question de la migration demeure au centre des préoccupations internationales et ne cesse de gagner en importance. À mesure que notre compréhension du phénomène migratoire, dans sa forme contemporaine, s'améliore, de nouveaux domaines d'intervention se font jour, de nouveaux partenariats se nouent et de nouvelles stratégies sont mises à l'essai. Toutefois, un des grands défis à relever consiste aujourd'hui encore à garantir la cohérence des interventions des différents acteurs concernés.